



Le Bourguifontain

N°29 - BIMESTRIEL - FEV.2020
www.fontainelebourg.fr
sg@fontainelebourg.fr

À vos agendas

7 MARS

Foire à la puériculture - salle des Tourelles organisée par le Comité des Animations Bourguifontaines

15 & 22 MARS

Elections municipales

18 MARS

Atelier jeux de société - Bibliothèque de 15h à 18h

19 MARS

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie - A.C.V.G
18 h 15 - Manifestation au monument aux morts,
Dépôt de gerbe, avec le concours de la Lyre Amicale et des Sapeurs-Pompiers

4 AVRIL

Cyclotourisme et randonnée pédestre organisés par le Vélo Club Bourguifontain

Concert de l'Orchestre d'Harmonie de Rouen Métropole à 18h organisé par l'ABSCL - salle des Tourelles - Participation libre

5 AVRIL

Festival des chorales à 15h30 organisé par l'ABSCL - salle des Tourelles - Participation libre

DU 20 AU 24 AVRIL

Ouverture de l'accueil de loisirs - Renseignements et inscriptions en mairie

19 AVRIL

Concert de printemps de la Lyre Amicale - salle Eugène Boulet

26 AVRIL

Repas des Anciens - salle des Tourelles

DISTRIBUTION DES BACS JAUNES

Comme cela a été annoncé par la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin, tous les foyers de la commune de Fontaine-le-Bourg seront très prochainement équipés de bac de tri pour les déchets recyclables. Du 7 au 14 mars (planning prévisionnel), les agents de l'entreprise SULO se présenteront spontanément au domicile des habitants pour livrer le bac jaune et transmettre les consignes de tri des déchets recyclables. En cas d'absence, un second passage sera assuré sur un créneau différent du premier passage. En cas de nouvelle absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres pour programmer un rendez-vous avec SULO, selon les disponibilités. Dans certains cas exceptionnels, lorsque la dotation en bac sera impossible, la poursuite de la collecte en sacs jaunes pourra

être proposée.

En cas de besoin, vous pourrez contacter la société SULO au 0 800 350 103 (numéro vert mis en place pour des informations sur la distribution et la maintenance des bacs jaunes).

“ Tout en urac dans le bac ”

**EN 2020
LE BAC JAUNE
FACILITE LE TRI
DES RECYCLABLES**



Etat-civil

Naissance

Margaux OUIINE

Mariage

Jérôme PREVEL et Tiffany PLÉ

Décès

Gérard MUNEROT

Sommaire

Distribution des bacs jaunes..... p1
À vos agendas p1
État-civil p1
Le conseil municipal a décidé p2

Hommage à G.Munerot..... p3
La chronique d'Alain Dugard p4

**ELECTIONS :
MODE D'EMPLOI P2 & 3**

**HOMMAGE :
GÉRARD MUNEROT P3**

**SÉANCE DU 27
JANVIER**

Éducation - Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - Programmation et modalités 2020

La commission Jeunesse propose que l'accueil de loisirs ouvre du 17 au 21 février 2020, du 20 au 24 avril 2020 (2ème semaine vacances scolaires) et du 6 au 31 juillet 2020, de 8h à 18h. Pour chaque session, la capacité maximum d'accueil sera de 32 enfants de moins de 6 ans et de 55 enfants de plus de 6 ans. Le tarif journalier sera établi en fonction du quotient familial des familles :

Inférieur à 300 : 7.00 €

Supérieur à 301 à 450 : 8.00 €

Entre 451 à 550 : 8.50 €

Entre 551 à 750 : 9.10 €

Entre 751 à 1000 : 9.70 €

Entre 1001 à 1400 : 10.50 €

Supérieur à 1401 et hors commune : 11.00 €

Un mini camp de vacances sera organisé du 13 au 17 juillet 2020, avec restauration complète, pour 14 enfants âgés de 8 à 11 ans. Le montant de la participation financière demandée aux familles est fixé à 150 € par enfant.

Un camp adolescent sera organisé du 20 au 24 juillet 2020, avec restauration complète, pour 14 enfants résidents de la commune de Fontaine-le-Bourg, âgés de 12 à 16 ans.

Un hébergement camping sera proposé. La restauration et les sanitaires seront accessibles dans les locaux de la base de loisirs. Le montant de la participation financière demandée aux familles est fixé à

100 € par enfant. La commune financera le projet à hauteur de 4 500 € maximum (hors frais de personnel) pour les deux camps.

Equipements - Projet Salle de sports - Etude de faisabilité et de programmation

La Communauté de communes Inter-Caux-Vexin propose aux communes de lui soumettre rapidement tout projet d'investissement pour des équipements structurants avant la fin du mois de février 2020 (descriptifs et budgets) afin de pouvoir l'inscrire dans la clause de revoyure du contrat de territoire de l'EPCI et bénéficier à ce titre de subventions départementales et régionales supplémentaires. Monsieur le maire propose de lancer une étude pour le projet de construction d'une salle de sports sur la commune de Fontaine-le-Bourg et présente le devis de l'entreprise CICLOP située à Val de Reuil (27), qui se chargerait de la programmation technique concernant ce projet. Le montant de cette étude s'élève à 12 900 € hors taxes, soit 15 480 € TTC.

Équipements - Projet « Écoles2021» - Extensions, restructuration, rénovation thermique - Demandes de subventions

Un projet d'extension, de restructuration et de rénovation thermique du groupe scolaire (maternelle et élémentaire), établi par le cabinet d'architectes ARTECH, mandaté en

novembre 2019 par la commune de Fontaine-le-Bourg pour réaliser une étude de faisabilité a été présenté au conseil. Il comprend des extensions du groupe scolaire afin de recréer deux nouvelles classes et une salle de motricité. Le dortoir de l'école maternelle, les espaces d'accueil et de repos, les circulations sont également redéfinis. Compte tenu de l'envergure du projet, il est opportun de réaliser de façon concomitante une rénovation thermique des bâtiments existants (isolation, menuiseries, ventilation, etc.). Les études ont permis d'établir le budget estimé de l'opération qui s'élève ainsi à 1 160 400 € HT, dont 520 000 € HT pour les extensions et la restructuration des écoles, 460 000 € HT pour la rénovation thermique des bâtiments et 122 400 € HT pour les études. Des dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès de l'État, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime au titre de l'aide aux établissements scolaires publics du 1er degré. Le montant global du projet « Ecoles 2021 » sera inscrit au budget investissement de l'année 2020.

Coût total des travaux et des études : 1 160 400 € HT / 1 392 480 € TTC

Plan de financement : subvention État – DETR : 350 280 € (30 %), subvention État – DSIL : 303 576 € (26 %), subvention Conseil Départemental – Aide aux établissements scolaires : 277 400 € (23,76 %), autofinancement / Commune de Fontaine-le-Bourg : 236 344 € HT (20,24 %). Aucun emprunt ne sera contracté pour le financement de ce projet. Après reversement du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), le coût final de l'ensemble du projet s'élèvera environ à 244 000 € pour la commune de Fontaine-le-Bourg.

ELECTIONS : MODE D'EMPLOI

EN MARS, VOTEZ POUR ÉLIRE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL !

C'est un rendez-vous important pour chaque commune. Élu tous les six ans par les habitants, le conseil municipal est amené à prendre de nombreuses décisions pour la gestion de la commune, son développement et le fonctionnement des services municipaux. Compte tenu de l'augmentation de la population de la commune de Fontaine-le-Bourg, les listes présentées au suffrage des habitants comporteront pour la première fois

19 noms, soit le nombre de sièges désormais à pourvoir.

Comment le maire est-il élu ? Quel est le rôle des conseillers municipaux ?

1^{er} tour : 15 mars

Vote des citoyens pour l'une des listes.

Attention, aucun nom de la liste ne peut être barré. Dans ce cas, le vote est considéré « nul ».

Pour la première fois en 2020, les candidats destinés à siéger au conseil de la Communauté de communes seront « fléchés ».

2^e Tour : 22 mars

Vote des citoyens pour le second tour, si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des voix lors du tour précédent.

HOMMAGE À GÉRARD MUNEROT

UNE CONSTANTE ENVIE DE SERVIR

Ancien maire de Fontaine-le-Bourg de 2001 à 2008, Gérard Munerot est décédé le lundi 20 janvier à l'âge de 75 ans. Il fut également maire-adjoint de 1983 à 2001 et de 2014 à 2020.

L'annonce de sa disparition a créé une grande émotion parmi les habitants du village, mais aussi bien au-delà où son engagement et ses compétences ont été salués. Le 29 janvier dernier, rassemblés auprès de Gérard et de ses proches, Dany Lemétais et le conseil municipal, Patrick Jolly, les anciens élus de Fontaine-le-Bourg, les élus des communes voisines, les présidents et responsables de la vie politique locale et le sénateur Pascal Martin ont tenu à lui rendre un ultime hommage.

Des mots et des discours dont la modestie de Gérard Munerot se serait mal accommodée car ce qu'il appréciait par-dessus tout c'était la discrétion, la sobriété et la simplicité. Chez Gérard Munerot, cette envie de servir et de se sentir utile n'a jamais cessé jusqu'aux moments les plus extrêmes de sa maladie. Après son installation à Fontaine-le-Bourg au milieu des années 1970, il s'est rapidement intégré à notre village en participant à la vie associative comme en témoigne son engagement au journal « Le Clin d'œil municipal » en 1978. Lors du premier tour des élections municipales le 6 mars 1983, il s'est présenté, seul, pour une gestion communale active, concertée et responsable. Il sollicitait la confiance des habitants pour la première fois, avant de rejoindre finalement la liste du maire sortant (Jean Motte) au second tour.

Il occupa un poste d'adjoint aux finances et de responsable du budget. Réélu en 1989 et en 1995, lors des mandats de P. Jolly, il fut nommé aux mêmes fonctions. L'homme des statistiques de la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime, où il était chargé d'études économiques, faisait autorité auprès des membres du conseil municipal. Il fut également apprécié de la population, notamment

des agriculteurs. En 2001, lorsque Patrick Jolly (maire sortant) souhaita se retirer pour des raisons familiales et professionnelles, Gérard Munerot conduisit la liste « Ensemble, allons de l'avant ». Elle remporta tous les suffrages dès le premier tour des élections. S'il resta fidèle aux actions et aux orientations déjà engagées, il porta avec son équipe, et cela tout au long du mandat, de nouveaux et ambitieux projets. L'aménagement de la traversée du bourg (1ère phase) fut ainsi totalement exécuté. D'autres chantiers comme la réalisation de logements locatifs ou en location-accession, route de Clères, ou la construction de la future salle des Tourelles débutaient à la plus grande satisfaction de la population. Gérard Munerot se réjouissait aussi de la prochaine installation d'une maison pluridisciplinaire de santé ; un projet conduit par le Dr Anne Maréchal-Dinelli. Il apporta pour cette mise à exécution le soutien indéfectible de la municipalité. Initialement programmées en 2007, les élections municipales françaises furent reportées en 2008 pour ne pas surcharger un calendrier électoral qui prévoyait alors six échéances en une année. Tel un capitaine, Gérard Munerot souhaitait emmener sa nouvelle équipe vers de nouveaux challenges. Cet objectif ne fut pas atteint...

Son envie de servir demeura cependant intacte. En 2014, il rejoignit la liste de Dany Lemétais. De nouveau élu, il retrouva un poste d'adjoint aux finances en charge du budget. Il resta toujours aussi rigoureux et déterminé dans la bonne gestion de notre patrimoine, dans celle des comptes administratifs ou encore dans celles des ressources et des dépenses de la commune.

En janvier 2017, le décès de son épouse Marie-Rose fut un choc terrible ! Très affaibli, il a continué malgré tout à travailler au sein du conseil municipal cachant de manière très pudique le mal dont il souffrait.

Souvenons-nous des services qu'il a rendus et des soins qu'il a pris à préparer l'avenir de notre village. Alain Dugard



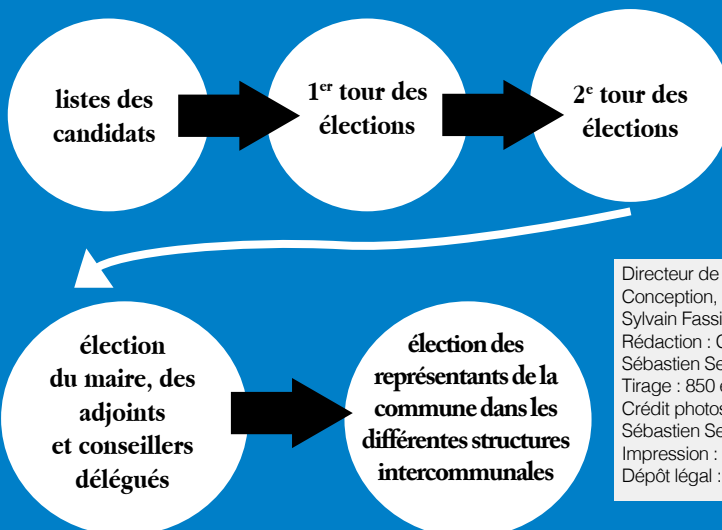
Nous avons tous été très touchés du décès de notre ami Gérard Munerot, adjoint au maire en charge des finances. J'ai demandé à notre ami Alain Dugard, qui l'a côtoyé dès le début de ses premières années dans notre commune, de retracer son parcours et de lui rendre hommage dans ce numéro. Fontaine-le-Bourg a perdu un grand personnage qui a beaucoup œuvré pour tous nos concitoyens. La gestion financière d'une commune est une mission où il faut apporter une attention et une rigueur particulière. Nous devons une reconnaissance éternelle à notre ami Gérard Munerot.

Dany Lemétais

A l'issue du scrutin, 19 nouveaux membres du conseil municipal seront installés et éliront parmi eux, lors de leur première réunion, le maire, les adjoints et les conseillers délégués.

Le conseil se réunit ensuite au minimum une fois par trimestre afin de délibérer sur les affaires de la compétence de la commune (budget et finances, projets d'investissements, affaires scolaires, gestion du personnel communal, urbanisme, logement, événements culturels, conventions avec des organismes...).

Election des représentants de la commune dans les différentes structures intercommunales, dont notamment les syndicats des eaux.



Directeur de la publication : Dany Lemétais
Conception, maquette : Christelle Fassio, Sylvain Fassio
Rédaction : Christelle Fassio, Alain Dugard, Sébastien Sellier, Sylvain Fassio
Tirage : 850 exemplaires
Crédit photos : Sylvain Fassio, Alain Dugard, Sébastien Sellier
Impression : IROPA
Dépôt légal : en cours



LIEU DE VIE ET DE SERVICE, L'ANCIENNE MARÉCHALERIE CONTINUE SA LONGUE MÉTAMORPHOSE

Un espace consacré aux soins par kinésithérapie en piscine a récemment ouvert ses portes dans les locaux désaffectés de l'atelier FTTM Racer situé au 631 rue Edouard Delamare Deboutteville. Cette nouvelle transformation est l'occasion d'évoquer l'histoire de ce lieu emblématique à bien des égards.

Au bord d'un nouvel axe routier

Comme j'ai eu plaisir à le rappeler dans une précédente chronique, le 24 janvier 1839 une partie de la route départementale n° 33 reliant Isneauville à Bellencombe est livrée à la circulation. Pour ce faire, les vergers de pommiers ont cédé la place aux besoins de développement routier du Département. Dès lors, un nouvel habitat s'est progressivement organisé au bord de ce nouveau tracé. Il est industriel et rectiligne, et en totale rupture avec le bâti ancien du village. Si le pont unit les deux rives du Cailly, c'est désormais là que se concentre une partie de la vie commerciale et artisanale du village.

«Pas de pied, pas de cheval»

Les bourreliers, les maréchaux et les charrons forment tout au long du XIXe siècle un réseau dense d'artisans qui quadrillent en profondeur



La maréchalerie d'Amand Clatot.
Archives A. Dugard



La station-service Elan est définitivement fermée. Archives A. Dugard

le monde rural. Ce sont les hommes du cheval. Ils sont en permanence renouvelés par la succession des générations, par les ventes ou par des créations ex nihilo. C'est le cas de l'atelier de Pierre Clatot. L'ex maréchal et forgeron, précédemment attaché à la filature de Montgrimon, bénéficie du soutien moral et financier d'Edouard Delamare Deboutteville pour s'établir au bord de cette nouvelle route. La maréchalerie est modeste, même si son activité est essentielle à l'ensemble de la collectivité, notamment aux agriculteurs. Depuis la domestication des chevaux, l'homme a créé la nécessité de soins et de protection de leurs sabots. Le cheval, puissant et magnifique animal, a un talon d'Achille : ses pieds ! Soutenu par des jambes d'une finesse extrême supportant un poids pouvant dépasser la tonne, le cheval court sur un doigt dont le sabot est l'ongle. Le pied du cheval correspond aux deux dernières phalanges des doigts de l'homme. Un appui très fragile qui, grâce à un système de pompe interne, est comparé à un cœur vital.

La forge s'adapte... à l'automobile

Pendant des décennies, le maréchal ferrant rythme la vie du village. Dès l'aube, l'homme au tablier de cuir allume le feu surmonté d'un énorme soufflet qu'il actionne pour activer les braises. A 6 heures, le foyer est prêt pour le travail journalier. Les écoliers sentent l'odeur âcre de la corne brûlée qui envahit graduellement l'atmosphère. En 1921, Amand Clatot succède à son père à la tête de l'atelier. Il perpétue les mêmes gestes même si la modernisation des outils est en marche. Il chauffe au rouge les pièces à façonner travaillées ensuite au marteau-pilon électrique qui résonne dans tout le quartier. Le métal ayant l'épaisseur et la longueur voulues est ensuite mis en forme sur l'enclume, à grands coups de marteau. En 1923, le développement de l'automobile porte un lourd préjudice à l'activité de maréchalerie. Il nécessite une adaptation rapide. Un poste de distribution d'essence de marque Purfina est installé. Il annonce la diminution régulière des travaux de l'artisan. Ce dernier devient pompiste libre avant de devenir agent Shell en 1953.

Les exploitants indépendants tirent peu à peu leur révérence au profit de la grande distribution.

Au lendemain de la Libération et de l'aide américaine, l'automobile est un produit qui ne cesse d'évoluer et de se moderniser. Elle devient populaire et s'invite progressivement dans tous les foyers. La mécanisation du monde agricole bénéficie également d'une conjoncture favorable. La disparition du maréchal ferrant est actée. A cette époque, la concurrence des grandes compagnies pétrolières sert les automobilistes : les années 1950 voient le lancement des grandes et belles stations. Le rôle du pompiste est multiple : servir de l'essence, faire le plein d'eau, vérifier le niveau d'huile, nettoyer le pare-brise, s'assurer de la propreté de la vitre arrière et des feux, et donner un coup d'œil sur les pneus. Au village, la station-service (calque de l'anglais : service station) conserve le mobilier urbain de la compagnie pétrolière anglo-néerlandaise Shell jusqu'en juin 2003* La station-service arbore ensuite un nouveau design, celui de la marque Elan. Les carburants sont issus du groupe Total. Ce changement marque la profonde inquiétude du propriétaire mais également celle de ses clients. En effet, le nombre de stations est en chute constante depuis 1980 tandis que, parallèlement, la part des moyennes et grandes surfaces dans le réseau de distribution ne cesse d'augmenter. Ainsi, un usager sur deux se fournit en super dans les hypers. Une position de plus en plus hégémonique. Les enseignes de la grande distribution : Carrefour, Intermarché, Leclerc et autres Hyper U, devenant les fournisseurs attirés des foyers de plus en plus soucieux de leurs dépenses. Christian Barré, notre dernier pompiste, continue à servir ses clients jusqu'au mois de juillet 2007. Un atelier d'entretien et de réparation de motos occupera les locaux de 2011 à 2016.

*La station a été tenue successivement par Amand Clatot, Michel Sutter, Jean-Marie Barré, Alain Ruppaley et enfin Christian Barré.